



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Opérations de dragages du Port d'Arcachon

Communes concernées : Arcachon - La Teste-de-Buch - Le Teich

Une enquête publique unique est prescrite **du 17 juin au 17 juillet 2013 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la **demande d'autorisation décennale pour la réalisation des opérations de dragages d'entretien du port d'Arcachon sur les communes d'Arcachon et de La Teste-de-Buch. Les dragages portent sur un volume annuel de vases estimé entre 5000 et 30 000 m³, pendant 10 ans. Le projet prévoit l'évacuation des sédiments dragués vers un site de traitement envisagé sur la commune de Le Teich.**

Le responsable du projet est l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Port d'Arcachon - quai du commandant Silhouette 33120 Arcachon.

L'enquête unique est prescrite au titre de la Loi sur l'Eau et au titre de l'article L123-1 du code de l'environnement.

Le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public dans les mairies d'Arcachon et de La Teste-de-Buch où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur un registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Les observations relatives aux projets pourront être transmises par courrier à la mairie d'Arcachon siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Daniel MAGUEREZ, ingénieur général d'études et techniques d'armement (2S), **se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations,**

à la mairie d'ARCACHON : centre administratif municipal

- **lundi 17 juin 2013 de 10h à 12h**
- **mercredi 26 juin 2013 de 10h à 12h**
- **samedi 6 juillet 2013 de 10h à 12h**
- **mercredi 17 juillet 2013 de 14h à 17h**

à la mairie de LA TESTE-de-BUCH : service urbanisme

- **lundi 17 juin 2013 de 14h à 16h**
- **mercredi 10 juillet 2013 de 10h à 12h**

En cas d'empêchement sa suppléante Mme Marie-Pascale Mignot, architecte DLPG le remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies concernées, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée au titre de la loi sur l'Eau pour les opérations de dragage.